

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 02 Mars 2017 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur **Michel ILLAC**, Maire.

Convocation et Affichage du 23 Février 2017

## PRESENTS :

*Mesdames* Martine **MATTEI**, Hélène **VARRE**, Marie-Claude **TUDELLA**, Hélène **FRANCESCHI**, Catherine **KERVAJAN**, Louise **VINCENZI**, Karen **DOSETTO**, Sabrina **BENKENOUCHE**, Adeline **GILBERT**, Simonne **DURANG**, Carole **LENCI**, Céline **ARCINI**, Audrey **GLORIAN**,

*Messieurs* Michel **ILLAC**, Frédéric **OUNANIAN**, Hubert **MACONE**, Marcel **TURCHIULI**, Mohamed **BEHAIRI**, Thierry **SOUMAHORO**, Fabrice **VAQUER**, Christophe **BUONO**, Daniel **PIERRE**, Roger **FARINA**, Bernard **GUARINO**

## ABSENT :

Sabine **COIRRE**

Un pouvoir de Mr Sébastien **ALARCON** à Mme Hélène **VARRE**

Un pouvoir de Mr André **PASSAT** à Mr Marcel **TURCHIULI**

Un pouvoir de Mme Brigitte **BRANCATO** à Mme Martine **MATTEI**

Un pouvoir de Mr Robert **FHAL** à Mr Frédéric **OUNANIAN**

*Madame Adeline GILBERT* a été nommée secrétaire de séance.

En exercice ..... 29

Présents..... 24

Votants ..... 28

## *I. Adoption du Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ le présent exposé et après en avoir débattu,

### A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

POUR 28 .....

CONTRE 00 ....

ABSTENTION 00.....

## RAPPORT N° DF - 01

### Objet : Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017

#### Rapporteur : HUBERT MACONE

Monsieur MACONE annonce que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 se tiendra le jeudi 2 mars. Il sera précédé, le mardi 28 février, de la réunion publique présentant l'orientation qui sera donné au budget de l'année 2017.

Il est précisé que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée un article entièrement dédié aux dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article précise en outre le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Sont notamment précisé (pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants),

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisés les hypothèses de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières, entre la commune et la Métropole.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget et le profil de l'encours de la dette visé par la commune pour la fin de l'exercice

L'exposé de ces éléments devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Le rapport ainsi établi devra être transmis au Président de la Métropole dans un délai de quinze jours à compter de son examen en conseil municipal. Il sera ensuite mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, qui en sera avisé par tout moyen.

## **EDITO**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à savoir l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 et du décret n° 2016-841 du 24 janvier 2016, notre assemblée a la responsabilité de se prononcer ce soir, sur les grandes orientations du budget primitif 2017 qui sera mis au vote le 30 mars 2017.

Comme pour l'exercice précédent, avant de passer à ces grandes orientations pour ce budget 2017, il est important de bien le placer dans une ligne politique conduite par la municipalité depuis 2008.

Depuis 2014 les données ont hélas bien changé, nous devons tenir compte de baisses de recettes liées aux décisions du gouvernement (Baisse des dotations, DGF...) et de dépenses supplémentaires (Rythmes scolaires, normes nouvelles, pénalités SRU...).

Ces contraintes pénalisent l'ensemble des communes mais aussi les autres collectivités comme le département.

Néanmoins, notre municipalité fournit tous les efforts pour compenser ces baisses de recettes ou les dépenses supplémentaires qui nous sont imposées, nous menons en permanence des actions pour répondre au présent tout en préparant l'avenir.

Les réorganisations, les économies budgétaires, la saisie des opportunités de participations privées, la dynamique et la compétence du personnel municipal nous permettent de traverser cette période difficile en préservant pour l'instant, l'essentiel : une politique de Service Public de qualité.

En effet au-delà des données chiffrées et techniques qui émanent essentiellement des services de l'Etat sur la situation nationale nous restons à Ensueùs dans notre rôle de proximité à l'écoute de nos administrés.

C'est ainsi que nous avons construit une politique budgétaire sur plusieurs axes :

- ❖ Une vision à long terme des besoins en équipements de la commune, car notre commune évolue, sa population augmente régulièrement et ses besoins en équipement sont légitimes,
- ❖ La qualité et le développement des services offerts à la population, au travers de services publics toujours performants et adaptés aux besoins de la population d'Ensueùs-la-Redonne,
- ❖ La prise de mesures nécessaires pour préserver notre patrimoine naturel en favorisant un développement immobilier harmonieux,
- ❖ Une baisse contrainte de nos dépenses de fonctionnement avec une recherche dynamique et systématique de subventions et autres financements extérieurs.
- ❖ L'organisation de services municipaux toujours plus performants et réactifs.
- ❖ Enfin la baisse naturelle du niveau d'endettement et le maintien d'un niveau d'autofinancement cohérent.

La préparation du budget 2017 de façon à assurer le maintien sur les prochaines années du niveau des taxes communales, comme nous le faisons depuis 2008.

Comme chaque année, de nombreux contrats arrivent à échéance et seront renégociés, afin d'optimiser toutes les prestations en qualité et obtenir le meilleur prix possible.

Cette année la réalisation des équipements nécessaires pour le plus grand nombre se poursuivra par la rénovation de bâtiments et installations communales dans les domaines sportifs, scolaires, associatifs.

Toutefois, suite à une concertation à plusieurs niveaux, les Grands projets structurants ont été revisités et revus pour prioriser certains domaines et répondre encore mieux aux besoins évolutifs de la population.

Conformément à nos engagements et en tenant compte des nouvelles contraintes, plusieurs domaines restent dans nos priorités :

- ❖ Le maintien en qualité des rythmes scolaires,
- ❖ La petite enfance, la jeunesse, et l'éducation avec des travaux à la crèche, l'extension de la salle de restauration en maternelle, la construction de salles supplémentaires dans les deux écoles et cela tout en continuant l'entretien des bâtiments scolaires,
- ❖ La préparation de l'avenir avec la livraison de la nouvelle cuisine centrale dès cet été.
- ❖ La sécurité avec des travaux d'entretien de voiries, de mise en sécurité des piétons et cyclistes et le renforcement de la vidéo protection par extension à certains carrefours.
- ❖ Les manifestations qui rassemblent, qu'elles soient culturelles, festives, ou sportives avec des nouveautés et une diversité répondant au plus grand nombre.

**Cette année encore, ce budget 2017 reste prudent, mais maîtrisé et sincère.**

## 1. Contexte général : Une croissance à l'épreuve des incertitudes

Les données sont issues des éléments de prévision de la Loi de Finances pour 2017 et/ou des notes de conjonctures de l'INSEE, de la Banque de France et de la Banque Postale.

- **Le contexte macroéconomique** est fortement marqué par les divers aléas et incertitudes politiques qui caractérisent les économies mondiales sur la fin 2016 / début 2017. Les différentes échéances électorales en Europe et Outre-Atlantique, les effets du Brexit... rendent les scénarios de croissance plus qu'incertains. En 2016, l'économie des pays émergents a peiné à s'améliorer. L'activité ayant ralenti dans ces pays, les importations ont quasiment stagné. En revanche, la croissance des économies développées s'est affermie et a retrouvé du tonus aux Etats Unis, au Japon et même au Royaume-Uni malgré le vote du Brexit. Quant à la zone Euro, la croissance est restée modérée. Elle a été principalement tirée par la consommation, tandis que l'investissement des entreprises est resté atone.
- **En prévision jusqu'à mi-2017**, malgré ces incertitudes, le climat des affaires s'améliore dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017. La croissance conserverait son élan aux Etats-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement, l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtissant des premiers effets du Brexit. Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt restant très bas.
- Après s'être relevé au printemps 2016, le cours du pétrole est globalement stable et fluctue début décembre autour de 50 \$ le baril. D'ici mi-2017 l'excédent d'offre sur le marché physique se résorberait : l'OPEP parviendrait à stabiliser sa production après son accord fin novembre et la production des États-Unis continuerait de baisser un peu. Néanmoins, le niveau particulièrement élevé des stocks contiendrait la pression haussière sur le cours.
- **En France**, le climat des affaires confirme ces tendances de la demande interne : il se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment. En outre, les exportations accéléreraient début 2017. Ainsi, le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance française. La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à +0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017. Après deux années de croissance modérée (+1,2 % en 2015 et 2016), la croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à +1 %. L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement.
- **La valeur de l'indice de rémunération** de la fonction publique territoriale, a été revalorisée de 0.6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016, après un gel de 6 ans. Il est à nouveau revalorisé de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017. La mise en œuvre des mesures prévues par le protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) adopté en 2016 se poursuit sur 2017 avec la refonte des grilles indiciaires des catégories B et C, la transformation d'une partie des primes indemnitaires en points d'indice et la restructuration des catégories A et C.
- **Les dotations et compensations versées par l'Etat** : La Loi des Finances pour 2017 abroge le dispositif de réforme de la DGF prévue dans la LF 2016, toutefois, plusieurs mesures concernant la DGF 2017 ont été votées :
  - Allègement de la moitié de l'effort demandé au bloc communal pour le redressement des finances publiques,
  - Modification des règles de calcul du plafond de l'écrêtement de la DGF. Pour 2017 il sera calculé sur la base des recettes réelles de fonctionnement et sera plafonné à 1%.
  - Réforme de la DSU ayant pour effet de resserrer le nombre de communes éligibles.
  - Progression de la DSR dans les mêmes proportions que celles appliquées en 2015 et 2016 (14,5%, soit +180 M€).
  - Gel des montants de la DNP pour la deuxième année consécutive.
- Baisse et élargissement du périmètre des **variables d'ajustement (-552 M€)** et notamment les dotations et compensations fiscales versées au titre des allègements fiscaux votés par l'État. Le niveau très important du besoin de financement identifié par le PLF de 2017 s'explique par le choix du gouvernement de faire supporter aux collectivités, outre le coût de la neutralisation du dispositif de la DGF et de la CRFP, le coût des allègements fiscaux

au profit des personnes modestes. En finançant le dispositif par les variables, l'État transfère le coût de ses décisions sur les collectivités. La principale mesure consiste à inclure la FDPTP dans le périmètre (- 34 M€ soit une baisse de 8 %).

- Le **Fond de Péréquation horizontal des ressources Intercommunales et communales (FPIC)** est maintenu au même niveau que 2016, c'est à dire que cette année encore, l'augmentation des 2 % des recettes fiscales du bloc communal a été reportée. De plus, la carte géographique intercommunale n'étant toujours pas stabilisée, il est impossible d'effectuer une quelconque estimation ou prévision de son montant. Le dispositif de sortie voté en 2016 (lissage sur 3 ans) des ensembles intercommunaux qui perdraient le bénéfice du FPIC est maintenu en 2017.
- **Renforcement des Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).** Le dispositif instauré en 2016 est maintenu, il est même accru en 2017 puisqu'il passe de 1 Md€ à 1,2 Md€.
- En 2017 les **valeurs locatives** servant de base aux impositions directes locales sont forfaitairement revalorisées de 0,4 % (contre 1% en 2016). Cette augmentation correspond au niveau d'inflation constaté en 2016.

## 2. Les grandes orientations de la commune pour 2017

Toutes ces mesures auront une incidence directe sur la planification des recettes et des dépenses pour 2017. Depuis 2015, la commune a dû s'adapter à des contextes successifs extrêmement défavorables. Des mesures drastiques ont été prises afin de fonctionner le mieux possible dans un climat fait de contraintes et d'incertitudes à très court terme. A ce jour, les mesures mises en place ont porté leurs fruits et les finances de la commune ont retrouvé leur niveau d'avant 2014.

Les objectifs pour cette nouvelle année sont donc :

- **Alléger** légèrement la pression sur les dépenses de fonctionnement des services publics de manière à **maintenir** un niveau de service de qualité,
- **Arbitrer** les postes de dépenses sur lesquels alléger la pression,
- **Trouver** de nouvelles pistes de recettes sans toucher aux taux des taxes communales,
- **Développer** un programme d'investissement cohérent avec notre capacité financière, les attentes de la population et l'évolution démographique de la commune.
- **TOUT** en maintenant le même niveau d'endettement et notre capacité d'autofinancement.

### 2.1 - Une gestion responsable pour un service public de qualité :

Nos efforts sur 2015 et 2016 ont été payants. Nous avons réussi à sauvegarder notre épargne et à clôturer l'exercice en dégagant un excédent conforme aux prescriptions, c'est à dire au moins égal à 1/12ème des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, notre épargne nette est à nouveau positive. Pour 2017 nous nous emploierons :

- A prolonger l'effort d'optimisation des charges courantes récurrentes et notamment les fluides en renégociant et renouvelant les contrats (eau, électricité et téléphonie) et en appliquant les préceptes d'une consommation éco-responsable.
- Des dépenses de gestion contenues avec une décélération revue à la baisse de certains postes de dépenses à hauteur de 5 % (contre 10% prévus initialement). La difficulté réside surtout en la maîtrise des tarifs des marchés d'entretien et de maintenance (la plupart soumis à révision de prix) et de l'évolution des contrats de contrôle obligatoire, pour lesquels nous disposons de peu de marge de manœuvre.
- **Maintien des charges de personnel au niveau des charges 2016 :**
  - évolution du mode de calcul du GVT «glissement vieillesse technicité» à + 4 %
  - poursuite du recours aux contrats aidés,
  - réflexion de nouvelle organisation à chaque départ à la retraite,
  - réorganisation et rationalisation des services.

- Une baisse significative des autres charges courantes (chapitre 65 - subventions et contributions obligatoires).
- Poursuite de la baisse des intérêts de la dette, par l'extinction naturelle de la dette en cours.

## 2.2 – La recherche systématique de nouvelles recettes :

- Malgré la dérisoire augmentation de la valeur de bases fiscales pour 2017 et les incertitudes liées aux échéances électorales, nous pouvons compter sur le **dynamisme des produits issus de notre fiscalité directe**, grâce notamment au seul effet levier induit par l'augmentation de la population, nos taux fiscaux demeurant inchangés depuis 2008.
- A partir de cette année, nous pouvons également compter sur les mesures votées en 2016 visant à rendre **éligibles au FCTVA les dépenses d'entretien des bâtiments publics** des collectivités locales. Pour information, ce fond abondera nos recettes de fonctionnement à hauteur de 16,404 % des dépenses TTC acquittées l'année précédente pour l'entretien des bâtiments publics.
- Sous toutes réserves, nous devrions également pouvoir compter sur **les recettes du FPIC**. En effet, contre toute attente, la commune a été éligible en 2016 à ce fond de péréquation. Bien que n'ayant aucune certitude sur notre éligibilité pour 2017, nous devrions, grâce au maintien cette année encore, du mécanisme de sortie des blocs communaux rendus inéligibles au FPIC, bénéficier au minimum d'environ 90 % du montant perçu en 2016.
- Malgré ces 3 éléments optimisant, **l'ensemble global de nos recettes de fonctionnement peine à augmenter**. En effet, il faut savoir que ces derniers rentrent dans l'enveloppe normée du calcul de la DGF ou dans les variables d'ajustement. Autrement dit, chacune de ces nouvelles recettes contribue à faire baisser les dotations et compensations versées par l'État.  
Quant à la **compensation versée par la Métropole**, après la baisse de 24 438 € subit en 2016 suite aux nouveaux transferts de compétences (Aires d'accueil des gens du voyage, pluvial), le montant de 2017 devrait être identique à celui de 2016.

## 2.3 – Un programme d'investissement remodelé :

Grâce à l'effort combiné de la gestion très rigoureuse consentie ces deux dernières années et de la recherche de nouvelles opportunités pour financer nos programmes d'investissement, nous pouvons élargir notre champs d'action et envisager un programme légèrement plus ambitieux d'ici 2020.

Le programme d'investissement 2014-2020 de la commune est principalement basé sur trois axes :

- **Les travaux annuels éligibles au financement de proximité** du Département. Chaque année, la commune peut compter sur plusieurs enveloppes accordées par le Conseil Départemental pour des travaux de proximité plafonnés à 80 000€ HT et financés à 70%. En 2017, il est ainsi prévu de réaliser 3 à 4 programmes concernant essentiellement et en priorité des travaux de rénovation et d'aménagement du domaine public (bâtiments, aménagements paysagers...)
- **Les programmes inscrits au CDDA 2015-2019**, ont fait l'objet d'une refonte dès septembre 2016. Ce nouveau programme a fait l'objet d'une présentation en réunion publique et consiste à retirer certains programmes qui seront entièrement financés par ailleurs dans le cadre d'aménagements d'ensemble portés par des financeurs privés et à en rajouter d'autres. Ainsi, le nouveau programme se définit de la façon suivante :
  - Augmentation de l'enveloppe allouée à la construction d'une nouvelle cuisine centrale,
  - Inscription d'un programme d'agrandissement des écoles communales,
  - Maintien de la construction de gradins au gymnase et création d'une salle d'activité polyvalente à proximité,
  - Maintien de l'enveloppe consacrée aux acquisitions foncières,
  - Retrait du programme de réaménagement de la propriété RICAUD. Le projet, loin d'être abandonné, sera confié à un aménageur privé qui prendra entièrement à sa charge la construction de logements sociaux et de parkings.
  - Modification du programme concernant la création d'un théâtre de verdure et l'extension des locaux du complexe Marcel Sibillat. Seuls, l'aménagement de bureaux et la création d'un local de stockage sont maintenus. Le Théâtre de Verdure est mis en attente.

Pour rappel, les programmes inscrits au CDDA sont financés à hauteur de 56% de leur montant HT :

- Et enfin le troisième axe, **les opérations nouvelles hors grands projets et les opérations récurrentes** :
  - Comme chaque année, reconduction de l'enveloppe consacrée, à la fois au maintien et à l'amélioration du patrimoine bâti, à l'acquisition de matériels et mobiliers nécessaires à l'exercice des services publics et au développement des réseaux informatiques et numériques.
  - Poursuite du programme d'équipement en vidéoprotection
  - Poursuite du programme de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des Établissements Recevant du Public
  - Un nouveau programme, celui de la rénovation du Foyer Socio Culturel en local d'accueil dédié aux seniors,

A signaler, la prise en charge, par l'intermédiaire d'un bail à réhabilitation signé avec un aménageur privé, de l'aménagement en logement sociaux des locaux du Foyer Rural et du Logement de la Poste.

#### **2.4 – Maintien du niveau d'endettement**

➤ Notre objectif reste le même pour les années futures, **maintenir la dette à son niveau actuel et maîtriser le poids de sa charge**. Comme les années précédentes, notre ratio d'endettement est excellent et se situe largement en dessous de la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2015*)

Ensuès = 530 €/hab. Moyenne de la strate = 862€/hab.

Depuis l'an dernier nous avons réussi à redresser notre épargne brute après sa légère dégradation en 2014. Son calcul correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. **Le taux de notre épargne brute à la clôture 2016 s'élève à 22%**. Pour information, ce taux correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%). Notre objectif pour 2017 est de maintenir un taux d'épargne brute au moins égal à 12%.

Pour 2016, la moyenne de notre capacité de désendettement se situe à 2,6 ans ce qui est un excellent ratio.

➤ La dette en capital au 31 décembre 2016 s'élevait à 2 756 135.78 € (hors avance de trésorerie du Plan de Relance) et se composait de 6 emprunts. A la clôture 2017, il devrait se situer à 2643 141 €. Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1).

#### **2.5 - Sauvegarde de l'autofinancement :**

Le **maintien d'une épargne suffisante** est également l'un des objectifs prioritaires des années à venir. Notre gestion rigoureuse sur 2015 et 2016 nous a permis de retrouver les taux d'épargne habituellement constatés (un minimum de 10% de nos dépenses réelles de fonctionnement).

Toutefois, la poursuite de la baisse des dotations de l'État nous incite à la plus grande vigilance. Il est donc primordial, cette année encore, de maîtriser nos dépenses au niveau de 2016 (maximum) et c'est l'objectif visé pour le budget 2017 **pour un service public toujours aussi performant**.

### 3. Affectation des résultats 2016

#### 3.1. Résultats provisoires dans l'attente du compte de la gestion du comptable public :

<b>RÉSULTATS au 31/12/2016</b>	
<b>FONCTIONNEMENT 2 421 392,20 €</b>	
Recettes	7 020 970,48 €
Dépenses	5 979 805,32 €
Résultat de l'exercice	<b>1 041 165,16 €</b>
Excédent reporté	<b>1 380 227,04 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes (dont solde d'exécution 2015)	2 632 850,14 €
Dépenses	987 483,89 €
Solde des opérations d'investissement	<b>1 645 366,25 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	4 628 555,19 €
Restes à réaliser en recettes	2 467 863,90 €
Solde des restes à réaliser	<b>- 2 160 691,29 €</b>
Résultats d'investissement de clôture	<b>- 515 325,04 €</b>

#### 3.2. Affectation des résultats :

En perspective du financement des opérations annoncées dans le PPI, le résultat de fonctionnement dégagé en 2016 pourrait être réparti au minimum de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté = 1 906 067,16 €  
Affectation à la section d'investissement = 515 325,04 €

#### 4. Plan Pluriannuel 2016-2020 avec Restes à Réaliser

Le budget 2017 d'investissement est construit en correspondance avec le Plan pluriannuel d'investissement de la mandature 2014-2020 :

DEPENSES	RAR					
	TOTAL	2016	2017	2018	2019	2020
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>803 783</b>	<b>192 238</b>	<b>172 045</b>	<b>146 500</b>	<b>146 500</b>	<b>146 500</b>
OP - 537 - Subventions façade	26 000		6 500	6 500	6 500	6 500
OP - 665 - Acquisition d'ouvrages	541	541				
OP - 669 - Patrimoine communal (réfections, aggrandissements, façades, plantations...)	417 903	109 433	38 470	90 000	90 000	90 000
OP - 677 - Informatique	158 356	52 896	45 460	20 000	20 000	20 000
OP - 678 - Mobiliers, matériels et véhicules	200 983	29 368	81 615	30 000	30 000	30 000
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>	<b>4 514 769</b>	<b>2 173 380</b>	<b>1 057 735</b>	<b>684 811</b>	<b>376 844</b>	<b>222 000</b>
Travaux de proximité en cours	1 454 834	914 834	-	180 000	180 000	180 000
OP - 651 - Création Salle de la culture et des festivités	18 815	8 815	10 000			
OP - 687 - rd point / parking entrée de ville Part MPM + Part communale	76 280	60 118	16 162			
OP - 688 - Crétaion d'un centre de loisirs	29 643	29 643	-			
OP - 689 - Vidéo protection	281 809	116 209	35 000	44 300	44 300	42 000
OP 690 - Rénovation foyer socioculturel	762 724	84 506	169 738	355 936	152 544	
OP - 691 - Place des aires Compétences communales	126 150	70 000	56 150			
OP 693 - Aménagements PAE (EV, EP, réseaux divers)	18 821	18 821				
OP - 694 - Enfouissement des réseaux Avenue des Rompides	25 000	25 000				
OP - 697 - Mobiliers urbains	5 214	5 214				
OP - 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	748 590	400 000	244 015	104 575		
OP - 721 - Agrandissement réfectoire école maternelle	429 470	370 000	59 470			

<b>DEPENSES</b>	<b>RAR</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
OP - 727 - Réfection des terrains incendiés	357 420	70 220	287 200			
OP - 731 - Proxi 2017 - Création terrain multi sports	90 000		90 000			
OP - 732 - Proxi 2017 - Rénovation patrimoine culturel	90 000		90 000			
<b>OPERATIONS DU CDDA 2015-2019</b>	<b>4 339 684</b>	<b>2 262 936</b>	<b>922 000</b>	<b>794 948</b>	<b>359 800</b>	<b>-</b>
OP - 427 - Acquisitions foncières (réserves foncières)	200 000		200 000			
OP - 715 - Cuisine centrale	1 237 285	1 237 285				
OP - 724 - Extension du complexe Marcel SIBILLAT	204 000	80 000	124 000			
OP - 725 - Agrandissement du gymnase - Création gradins	1 028 000	831 052		196 948		
OP - 729 - Création salle polyvalente	1 020 000		408 000	408 000	204 000	
OP - 730 - Ecoles création de classes supplémentaires	650 399	114 599	190 000	190 000	155 800	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 658 236</b>	<b>4 628 554</b>	<b>2 151 780</b>	<b>1 626 259</b>	<b>883 144</b>	<b>368 500</b>

<b>RECETTES</b>	<b>RAR</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>
<b>OPERATIONS DU CDDA 2015-2019 (tous financeurs confondus)</b>	<b>2 850 694</b>	<b>1 317 252</b>	<b>850 242</b>	<b>492 800</b>	<b>190 400</b>	<b>-</b>
OP - 427 - Acquisitions foncières (réserves foncières)	112 000	-	56 000	56 000		
OP - 715 - Cuisine centrale	872 889	664 272	208 617			
OP - 724 - Extension du complexe Marcel SIBILLAT	95 200	-	95 200			
OP - 725 - Agrandissement du gymnase - Création gradins	1 238 120	543 720	280 000	330 400	84 000	
OP - 729 - Création salle polyvalente						
OP - 730 - Ecoles création de classes supplémentaires	532 485	109 260	210 425	106 400	106 400	

RECETTES	TOTAL	RAR				
		2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>AUTRES OPERATIONS</b>	<b>2 262 252</b>	<b>1 150 612</b>	<b>796 640</b>	<b>105 000</b>	<b>105 000</b>	<b>105 000</b>
Subventions Département (Travaux de proximité en cours)	1 089 335	774 335		105 000		105 000
OP 689 - Vidéo protection (Département)	102 459	20 295	82 164			
OP 690 - Rénovation foyer socioculturel	-					
OP691 - Place des aires - Réserve parlementaire	4 540	4 540				
OP692 - Travaux DFCI (CUMPM)	15 938	15 938				
OP 697 - Mobiliers urbains	13 842	13 842				
OP - 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	316 138	223 662	92 476			
OP - 721 - Agrandissement réfectoire école maternelle	345 000	98 000	247 000			
OP - 731 - Proxi 2017 - Création terrain multi sports	52 500		52 500			
OP - 732 - Proxi 2017 - Rénovation patrimoine culturel	52 500		52 500			
024 - Vente de patrimoine	270 000		270 000			
<b>Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affectation des résultats, FCTVA...)</b>	<b>4 545 290</b>	<b>2 160 689</b>	<b>504 898</b>	<b>1 028 459</b>	<b>587 744</b>	<b>263 500</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 658 236</b>	<b>4 628 554</b>	<b>2 151 780</b>	<b>1 626 259</b>	<b>883 144</b>	<b>368 500</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**OUI** le présent exposé et après en avoir débattu,

- **Affirme** que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu pour l'année 2017
- **Approuve** le contenu de celui-ci

**Objet : Publication de la liste des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus en 2016**

**Rapporteur : Hubert MACONE**

Le Code des Marchés Publics de 2006 stipulait que la liste des marchés publics conclus l'année précédente devait être publiée avant fin mars. Cette liste devait comporter un certain nombre d'indications, et classer les marchés suivant des rubriques précises. Depuis le décret N°2016-360 applicable au 01/04/2016, les obligations liées à l'ex-article 133 n'existent plus, donc seuls les marchés (supérieurs à 20 000 Euros HT) conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 restent soumis à cette obligation. Toutefois, pour des questions de transparence, la liste complète des marchés passés en 2016 est jointe à ce rapport.

L'article 107 du décret susvisé remplace l'article 133 de l'ancien code et ses dispositions sont tout à fait différentes puisque l'acheteur offre, au plus tard le 1er octobre 2018, sur son profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics qu'il aura notifiés, à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public.

Ces données communiquées au plus tard deux mois à compter de la date de notification comprennent les informations suivantes : le numéro d'identification unique attribué au marché public et les données relatives à son attribution :

- L'identification de l'acheteur ;
- La nature et l'objet du marché public ;
- La procédure de passation utilisée ;
- Le lieu principal d'exécution des services ou travaux faisant l'objet du marché public ;
- La durée du marché public ;
- Le montant et les principales conditions financières du marché public ;
- L'identification du titulaire ;
- La date de signature du marché public par l'acheteur ;

Mais aussi les données relatives à chaque modification apportée au marché public :

- L'objet de la modification ;
- Les incidences de la modification sur la durée ou le montant du marché public ;
- La date de signature par l'acheteur de la modification du marché public.

**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016**  
**(avenants compris)**

**Marchés de travaux**

*Marchés compris entre 20 000 € HT et 89 999.99 € HT*

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en €	Date de notification
Néant					

*Marchés compris entre 90 000 € HT et 5 185 999.99 € HT*

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en €	Date de notification
Travaux de construction d'une cuisine centrale	1	SBTP	13500 MARTIGUES	201 036,32	06/06/2016
	2	JEAN MOREL ASSOCIES	13400 AUBAGNE	43 000,00	06/06/2016
	3				
	4	CLIM STORES FERMETURES	13008 MARSEILLE	24 710,70	04/06/2016
	5	SLG PROVENCE ISOLATION	13920 SAINT MITRE LES REMPARTS	24 948,26	06/06/2016
	6	SPTB	13500 MARTIGUES	46 851,75	06/06/2016
	7	CAVALLIN	04700 ORAISON	4 650,00	06/06/2016
	8	BMA ELECTRICITE	34130 MAUGUIO	78 900,00	31/08/2016
	9	VIRIOT HAUTBOUT	13671 AUBAGNE	139 206,00	23/06/2016
	10	FROID CLIMATISATION SERVICE 84	84280 SARRIANS	180 378,02	06/06/2016
	11	BIGI	13700 MARIIGNANE	173 622,86	07/06/2016
Rénovation et mise en sécurité des réseaux de l'école maternelle	/	EITP	13170 LES PENNES MIRABEAU	137 643,15	26/07/2016
Aménagements paysagers, création de sols souples et mise en place de jeux pour enfants sur la commune d'Ensuès la Redonne	1	ASCO	13005 MARSEILLE	84 997,46	28/09/2016
	2	LUDOPARC	92635 GENEVILLIERS CEDEX	19 944,97	30/09/2016

## Marchés de fournitures

Marchés compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en € (reconductions induites)	Date de notification
Livraison et fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux	/	SANOGIA	83000 TOULON	Minimum : 16 000,00 Maximum : 80 000,00	08/11/2016

Marchés entre 90 000 € et 206 999,99 € HT

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en €	Date de notification
Fourniture et installation des équipements de cuisine dans le cadre de la construction d'une nouvelle cuisine centrale	/	BONNET THIRODE	04700 ORAISON	148 253,29	14/06/2016

## Marchés de services

Marchés compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en € (reconductions induites)	Date de notification
Prestations de surveillance et de contrôle de l'accès aux calanques	/	KARL EUROPE INTERVENTION	13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	31 104,00	15/04/2016
Transports collectifs	/	NAP TOURISME	13400 AUBAGNE	Minimum : 7 500,00 Maximum : 66 000,00	20/12/2016
Location de minibus, de véhicules de tourisme et utilitaires sans chauffeur	/	France CARS	59113 SECLIN	Minimum : 3 200,00 Maximum : 60 000,00	22/12/2016
AMO Agrandissement et rénovation de divers bâtiments	2	VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT	83000 TOULON	20 000,00	19/01/2017
	3	VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT	83000 TOULON	20 000,00	19/01/2017

Marchés entre 90 000 € et 206 999,99 € HT

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en € (reconductions induites)	Date de notification
Néant					

Marchés supérieurs à 207 000 € HT

Objet du marché	Lots	Nom de l'attributaire	Code postal / Ville	Montant HT en € (reconductions induites)	Date de notification
Néant					

## LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

- Approuve la liste des marchés publics conclus en 2016

### Rapport ASSO N° 1

**Objet :** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTE

**Rapporteur :** MOHAMED BEHAIRI

Compte tenu du fait que le BP 2017 sera voté lors du Conseil Municipal du 30 Mars 2017, je vous propose de valider le versement d'acomptes des subventions attribuées aux établissements scolaires pour financer leurs différents projets et versées à l'OCCE.

Les soldes seront versés ultérieurement, après vote en conseil municipal du montant définitif des subventions 2017.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission n°5 au titre de la Délégation Education, Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, du 13 février 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission n°4 au titre de la Délégation Finances, Economique, du Commerce, de l'Artisanat et du Service Public, du 15 février 2017

Il est proposé de verser cet acompte comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATION	MONTANT
OCCE – Projets Ecole Maternelle - Acompte	1 600 €
OCCE – Projets Ecole Elémentaire - Acompte	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 600 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

**POUR 28 .....**

**CONTRE 00.....**

**ABSTENTION 00**

- Décide de valider l'acompte pour l'OCCE à destination de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Elémentaire comme ci-dessus présenté.

Le Maire déclare la séance levée à 20h30.

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 mars 2017**

La secrétaire de séance  
**AdeLine GILBERT**



Le Maire,  
**Michel ILLAC**

